

Protocole de coopération entre le groupe «DIE LINKE» du Bundestag et le groupe de la «Gauche Démocrate et Républicaine» de l'Assemblée nationale

Les groupes parlementaires «DIE LINKE» au Bundestag et «la Gauche démocrate et républicaine» de l'Assemblée nationale se réjouissent de participer à la session commune de l'Assemblée nationale et du Bundestag réunie à Berlin le 22 janvier 2013 pour célébrer le cinquantième anniversaire du Traité de l'Élysée. Le Traité conçu à l'initiative du Général de Gaulle a été une étape essentielle de la relation franco-allemande. Il s'agissait pour le Président de la République française de se soustraire à la domination américaine, d'échapper à un tête-à-tête Etats Unis-République fédérale d'Allemagne. En posant les fondements d'une relation d'amitié entre la France et la République fédérale d'Allemagne, le Général de Gaulle a voulu se prémunir contre tout esprit de revanche renouant avec le militarisme allemand. C'est dans ce contexte que le Général de Gaulle, Président de la République française et Konrad Adenauer, Chancelier de la République fédérale d'Allemagne ont signé le Traité de l'Élysée le 22 janvier 1963.

Le Traité a joué un rôle important dans l'établissement de relations solides entre la République française et la République fédérale d'Allemagne. Il a contribué au processus de réconciliation entre les deux peuples.

Dans le contexte de la crise du système capitaliste et du modèle libéral que les autorités européennes veulent imposer aux peuples des vingt-sept pays membres, les deux groupes parlementaires veulent participer à la consolidation des relations franco-allemandes dans un partenariat fécond pour les deux pays et non exclusif. Les deux groupes participent au plan législatif au combat contre les politiques d'austérité et pour obtenir que l'Union européenne joue un rôle déterminant pour inventer les chemins pour parvenir à un monde de paix et de coopération.

Les groupes parlementaires «DIE LINKE» au Bundestag et «la Gauche démocrate et républicaine» de l'Assemblée nationale se joignent à l'initiative des Présidents de l'Assemblée nationale de la République Française et du Bundestag Allemand pour une «Déclaration commune à l'occasion du cinquantième anniversaire du Traité de l'Élysée». Cependant, la proposition de la Gauche de préciser les conséquences de la crise financière et de tirer des conclusions politiques n'était pas adoptée dans le texte de l'accord des Présidents. Pour satisfaire à notre responsabilité envers les peuples Allemands et Français il est essentiel de tirer des enseignements politiques de la crise financière et ses conséquences. Trouver des déclarations communes sur la crise c'est ainsi important pour notre travail au plan législatif et notre lutte politique extraparlamentaire. Il faut de s'opposer d'une manière conséquente contre le racisme, l'antisémitisme et le néofascisme. Une culture durable de la paix, de la démocratie et de la justice sociale est dans l'intérêt public des peuples en France et en Allemagne.

Les deux groupes parlementaires ont pris l'habitude de travailler ensemble pour construire, dans le domaine qui est le leur, une Europe de paix, de progrès social. Ils ont adopté des positions communes. Ensemble, ils ont déposé dans leurs assemblées respectives un projet de résolution le 1er décembre 2011.

Les deux groupes considèrent qu'il est d'une grande importance d'intensifier ce travail d'échanges et de coopérations.

Ils décident:

- de mener des actions contre les politiques d'austérité de leurs deux gouvernements;

- d'examiner les conséquences sociales, politiques et économiques des lois Hartz et d'évaluer ensemble les propositions du gouvernement français concernant la compétitivité (rapport Gallois). Ils décident de participer à l'initiative qui se tiendra à Paris sur ce sujet en février 2013;
- de participer réciproquement aux initiatives du partenaire (initiatives électorales pour les élections au Bundestag de 2013, au Parlement européen de 2014 ou tout autre initiative) pour éclairer l'opinion publique sur les enjeux politiques communs franco-allemands;
- d'échanger des informations sur les principaux textes législatifs soumis à chacune de leurs assemblées; ils conviennent de soumettre des résolutions communes dans la mesure possible;
- d'intensifier le dialogue particulièrement sur les questions économiques, monétaires, fiscales, environnementales et de politique étrangère, en vue d'établir de positions communes à chaque fois que cela est possible;
- de coopérer intensivement aux questions de la politique étrangère, de la sécurité internationale et du désarmement. Ils prennent position contre l'illusion selon laquelle les solutions aux problèmes de notre époque seraient de nature militaire – soit dans le cadre des missions militaires Européennes. Étant entre les pays le plus puissants dans l'Union Européenne, la France et l'Allemagne portent une responsabilité particulière pour progresser la paix internationale. La coopération franco-allemande ne doit pas résulter dans un interventionnisme militaire Européenne. Elle doit toujours être orientée à la développement et réalisation des stratégies de la résolution de conflits aux moyennes civiles. Cela s'applique aussi en cas actuel du conflit violent au Mali.
- de se consulter dans les formes appropriées avant la réunion de chaque conseil européen;
- d'établir des rapports de coopération avec les fondations Rosa Luxemburg et Gabriel Péri, afin que les deux groupes parlementaires puissent bénéficier des travaux scientifiques conduits par les deux fondations et ainsi éclairer les propres réflexions, en particulier sur tout ce qui concerne les relations franco-allemand dans la diversité de leurs centres d'intérêt;
- de faire un bilan un juin de chaque année sur la coopération entre les deux groupes et d'établir les axes de travail pour l'année suivante. En outre, ils ambitionnent d'établir des rencontres annuels pour approfondir leurs consultations et coopérations.

André Chassaigne

Président du groupe GDR

Gregor Gysi

Président du groupe DIE LINKE

Berlin, le 22 janvier 2013